

En Loir-et-Cher et Vallée du Cher : Médecins, Occupation et Résistance

*Doctors during the Occupation and the « Résistance »
in the department of Loir-et-Cher and
in the Cher Valley*

par Thérèse GALLO-VILLA **

Les médecins n'ont fait l'objet de quasi aucune recherche en Loir-et-Cher. Seul, Bernard Lefresne leur a consacré une étude partielle, qui porte d'ailleurs sur la période qui nous concerne, à partir du registre des délibérations du Conseil de l'Ordre pour les années de guerre (1). En effet, les archives publiques accessibles en Loir-et-Cher, concernant cette profession, sont rarissimes. Tout travail de recherche sur les médecins dans notre département, relève donc de l'adage « chercher une aiguille dans une botte de foin ». À défaut de prétendre à une étude la plus exhaustive possible, mon objectif plus réaliste a été de tenter de dégager des tendances significatives des comportements de la profession durant cette période de notre histoire, tragique et complexe, qui exclut les simplifications. J'ai procédé par ce qu'on pourrait appeler, des « coups de projecteurs » thématiques sur les séries concernant la guerre, la Libération et l'épuration aux AD 41. J'ai exploité les rapports des préfets et des gendarmeries, les données relatives aux partis, aux élections. Et, surtout, j'ai recherché des témoignages de résistants, de leurs familles, faisant état de médecins. Enfin, j'ai puisé dans les témoignages « d'anciens » comme on dit ici, ayant vécu Occupation et Libération dans nos communes de la Vallée du Cher, recueillis lors de mes travaux antérieurs.

Je ne citerai pas de noms discutés pour des raisons d'évidence liées à la spécificité de la période et sa proximité temporelle. Ce propos liminaire méthodologique me semblait indispensable. (Fig. 1)

Le Loir-et-Cher et ses médecins à la veille de la guerre

Une situation sanitaire médiocre

L'annuaire du Loir-et-Cher de 1937 (le dernier d'avant-guerre) dénombre 124 médecins en activité et 9 non exerçants (2). Ils sont en majorité installés dans les trois pôles historiques du département, Blois, Romorantin, Vendôme. En 1936, il y avait 17 méde-

* Journées SFHM 15-17 juin 2018 à Monthou-sur-Cher.

** 3 route du Château, 41400 Monthou-sur-Cher. arthau.villa@orange.fr

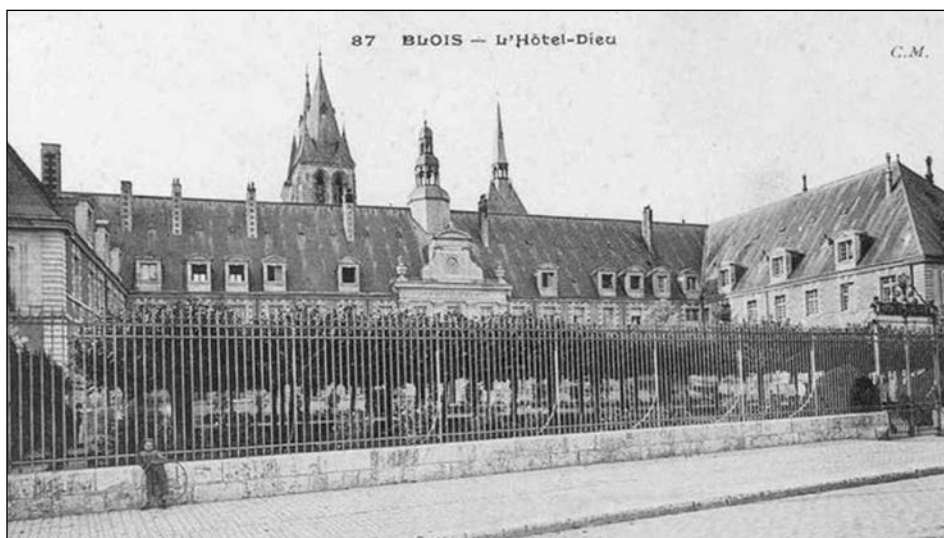


Fig. 1 - hôtel-Dieu de Blois (Cher)

cins assermentés, une poignée de chirurgiens, de psychiatres et d'ophtalmologistes. Le département possédait trois hôpitaux dans ces villes chefs-lieux d'arrondissement et sept hospices, pour un total de 768 lits.

Certaines zones du Vendômois et de la Sologne étaient très mal loties. La situation était meilleure en Vallée du Cher. À la campagne, l'essentiel des consultations avait lieu à domicile : l'épicerie, la boulangerie, le bistrot servaient d'intermédiaire pour les demandes de visites et le médecin y passait les récupérer chaque jour (3). Avec un ratio de 54 médecins/100 000 habitants, le Loir-et-Cher est bien en deçà de la moyenne nationale à 62,7.

La situation sanitaire est médiocre. Elle nous est connue grâce à un rapport du 28 novembre 1940, du Dr Grenouilleau, Inspecteur de la Santé Publique (4). Ce rapport pointe la place importante, dans les pathologies les plus répandues, de la tuberculose, des maladies vénériennes (et la crainte de les voir prospérer avec la présence des troupes d'occupation), les conséquences de l'éthylisme et les cancers. Il avance même l'hypothèse sur la base de travaux d'un collègue, de zones cancérigènes dans le département dont les vallées. La mortalité en zone rurale est plus forte qu'en ville ; le rapporteur l'impute à une mauvaise hygiène de vie des populations.

Il est intéressant de souligner combien ce rapport reflète, sur la politique maternelle et infantile, les thèses eugénistes (5) très répandues dans le corps médical d'alors et propices aux passerelles ambiguës avec l'idéologie de Vichy ainsi qu'une conception autoritaire du rôle du médecin dont les prescriptions médicales doivent primer sur la liberté individuelle du malade, au nom de l'intérêt du groupe, de la collectivité.

Les médecins du Loir-et-Cher

Une profession fermée à dominante conservatrice

Le Loir-et-Cher est de longue date un département républicain, majoritairement radical-socialiste. Une gauche modérée y domine mais plus engagée dans des zones vigneronnes de la Vallée du Cher ou à plus forte concentration ouvrière industrielle ou agricole

comme Contres, Romorantin, Saint-Aignan, marquées par le Front Populaire. La profession médicale a donné jusqu'en 1939, cinq députés, deux sénateurs et dix-sept conseillers généraux, généralement des républicains modérés (6). On les trouve très présents dans les conseils municipaux, par exemple le maire de Blois est Maurice Ollivier (SFIO). À la veille de la guerre, on relève plusieurs médecins responsables connus du Parti Social Français de La Rocque, parti fondé après la dissolution des Croix de Feu ; mais surtout ils constituent une bonne partie des dirigeants de l'Action Française, à côté de quelques hobereaux nostalgiques de l'ancien régime. Les médecins trustent d'ailleurs, la majeure partie des candidatures de ces deux partis d'extrême droite aux élections de 1937 (7). Nous sommes donc en présence d'une forte adéquation entre le statut social des médecins, l'idée d'appartenir à une élite et leurs convictions idéologiques. On compte, sur les doigts d'une main, les médecins estampillés à gauche, symbolisés par Lucien Breitman, responsable départemental de la SFIO et conseiller général socialiste du canton de Mennetou.

Dès avant la guerre, la profession est attachée à limiter le nombre des médecins pour préserver clientèle, revenus et posture sociale et aussi, estime-t-elle, le niveau et la moralité de la profession. En Loir-et-Cher, les médecins avaient approuvé les dispositions réservant études et exercice de la médecine aux citoyens français (mais sans plus de précision). Ce point va se révéler très important. Ils avaient créé en Loir-et-Cher, une section locale de l'Association générale des médecins de France, société de prévoyance et de secours mutuels. On notera que plusieurs d'entre eux se font aussi un nom dans les sociétés savantes, archéologiques, historiques et littéraires du département. Les médecins, notamment dans les campagnes, jouissent d'un grand prestige et d'une indiscutable autorité. Ils ne jouent pas tout-à-fait dans la cour des grands que sont les chirurgiens et spécialistes de Blois ou les médecins exerçant aussi des fonctions médicales publiques notamment dans les hôpitaux. Mais tous les témoignages des anciens permettent de dessiner ce personnage emblématique du médecin de campagne dévoué, disponible, tutoyant ses patients, polyvalent car aussi bien accoucheur que souvent psychologue, dentiste, voire au besoin vétérinaire.

Face au régime de Vichy, une profession aux comportements « légalistes » (Fig. 2)

On comprend donc que, passés la sidération de la défaite et le choc de l'invasion allemande, tous les ingrédients étaient réunis pour que la quasi-unanimité des médecins du département soutienne Pétain, le héros de Verdun, durablement perçu comme le défenseur des intérêts de la France face aux occupants et, en sous main, comme celui qui préparait la reprise des hostilités et soutenait les Alliés. Ces positions et illusions étaient partagées en cette année 1940 par une très large majorité de l'opinion publique. Beaucoup de médecins en activité étaient aussi d'anciens combattants de 14-18. Il faut avoir à l'esprit que les membres ou les proches de l'Action Française et du PSF vont pour nombre d'entre eux



Fig. 2 - Une salle de l'hôtel-Dieu (Blois)

être tout de suite opposés à l'occupation par germanophobie et agir en conséquence, tout en restant fidèles pour un temps au moins, au Maréchal Pétain, plus qu'à Vichy. Les autres sombreront dans la collaboration. Cette donnée est une caractéristique marquée en Loir-et-Cher, soulignée par les Résistants eux-mêmes à la Libération (8). Les médecins vont donc être respectueux de l'ordre nouveau mis en place par Vichy et de ses lois.

Au sein du tout nouveau Conseil de l'Ordre

La loi du 7 octobre 1940 avait supprimé les anciens syndicats médicaux et institué une nouvelle instance, le Conseil supérieur et les Conseils départementaux qui deviendront peu après des Conseils départementaux de l'Ordre des médecins (9). Nos médecins étaient attachés aux syndicats professionnels mais ils vont se mouler sans états d'âme dans cette nouvelle structure qui valorise l'esprit corporatif, l'ordre et les élites provinciales, chères à Vichy. Il se dira que les médecins seront les « hussards blancs » du régime comme la République avait eu ses « hussards noirs » avec les instituteurs. Les principaux dirigeants du Conseil nommés par arrêté préfectoral du 24 janvier 1941 (il y a 8 membres) sont d'ailleurs les mêmes que dans l'ancienne structure et connus pour leur engagement à l'Action Française. Les membres des Conseils seront élus par leurs pairs en 1943.

Ce « légalisme » va particulièrement s'exercer dans la mise en œuvre de l'arsenal anti-juif dans la médecine. La dénonciation de la « pléthore », de « l'invasion » des étrangers, des « métèques », dans le corps médical était une constante d'avant-guerre. Elle visait surtout les jeunes médecins juifs issus de Roumanie, Pologne, etc. Dès juillet 1940, plusieurs textes vont organiser l'éviction des juifs de la médecine, dont la fameuse loi du 16 août 1940 sur la réorganisation de la profession et l'exigence de la nationalité française d'origine, celle centrale du 22 Juillet 1940 sur la révision des nationalités acquises depuis 1927. Notre conseil départemental de Loir-et-Cher va d'abord auditionner, le 18 septembre, un expert pour bien se faire expliquer la loi du 16 août. Ces textes sont à corréliser avec les deux statuts des juifs du 3 octobre 40 et du 2 juin 1941 ainsi que l'imposition du *numerus clausus* pour les médecins juifs dans le décret du 11 août 1941. La loi du 16 août sera mise en œuvre lors de l'établissement du tableau au début 41. Le 3 septembre 1939, début de la drôle de guerre, il n'y avait plus que 47 médecins disponibles dont 5 femmes (10). Au début de 1941, 94 médecins vont être inscrits. Sur 11 médecins étrangers recensés, trois seront inscrits mais non juifs ; le cas de deux juifs est en attente de preuves de services antérieurs dans une unité combattante, permettant une dérogation ; 6 juifs ne seront pas inscrits, dont au moins deux étaient passés en zone libre. Enfin citons, la non inscription du fameux Dr Breitman pour « manque de moralité » qui donnera lieu à une affaire mémorable avec son cortège de rivalités politiques, d'antisémitisme et d'animosités personnelles. Il sera déporté et reviendra de déportation.

On notera, à partir de ses PV, que le Conseil relayera consciencieusement les directives préfectorales comme les impopulaires quotas de carburants auxquels étaient soumis les médecins.

Au sein des fonctions administratives publiques

L'exemple du médecin-directeur de l'hôpital psychiatrique de Blois est significatif de ce légalisme ambiant sur fond d'antisémitisme diffus ou affirmé. Ainsi, à une circulaire du 16 février 1942 rappelant les mesures anti-juives pour le corps médical transmise par le préfet, il répond le 24 « il m'a paru évident que les lois éliminant les indésirables s'appliquaient aux emplois d'internes des hôpitaux psychiatriques, c'est pourquoi [...] j'ai systématiquement éliminé [...] toutes les candidatures [...] qui n'étaient pas de nationa-

lité française d'origine ou qui étaient juifs » (11). On n'a pas trace dans les archives préfectorales ou de police, d'une quelconque contestation issue des milieux médicaux sur la politique de Vichy. La politique familiale, la lutte contre l'avortement sont très approuvées.

L'autre domaine, au regard de notre sujet de communication, est l'attitude du corps médical loir-et-chérien sur le STO. Les médecins chargés des visites médicales étaient désignés par la préfecture, visiblement sans consultation du Conseil. À la Libération, quelques plaintes furent émises contre des médecins accusés d'avoir déclaré aptes des jeunes handicapés ou malades. Pour leur défense, ils affirmeront qu'ils ne faisaient qu'appliquer la réglementation, qu'elle était de plus en plus contraignante et que leur marge d'appréciation était quasi nulle (12). Il est vrai que ces visites deviendront de plus en plus fictives, sous haute surveillance allemande. Mais, là encore, il n'y a pas trace de protestations, du moins écrites. Le légalisme fut de mise au sein de ces fonctions médicales publiques.

Mais, à côté et dans le mouvement même de la complexité et aussi des contradictions des comportements humains, je vous invite à passer de ces zones d'ombre que la vérité historique ne pouvait masquer à des zones plus lumineuses des médecins dans la résistance à l'occupation en Loir-et-Cher, plus particulièrement dans la Vallée du Cher.

Face à l'occupant : une profession au comportement distant

Si l'on met à part moins d'une dizaine de médecins qui exprimèrent haut et fort leur adhésion et leur soutien aux fondements du national-socialisme et à la politique de collaboration, qui avaient des relations y compris personnelles avec les officiers allemands, la très large majorité de la profession fut d'une grande prudence, de conviction ou de circonstance, dans ses relations avec les Allemands. Je reprends volontiers l'expression de Mr. Lefresne : « proches de Vichy, à distance des Allemands » (Fig. 3). Dans la plupart

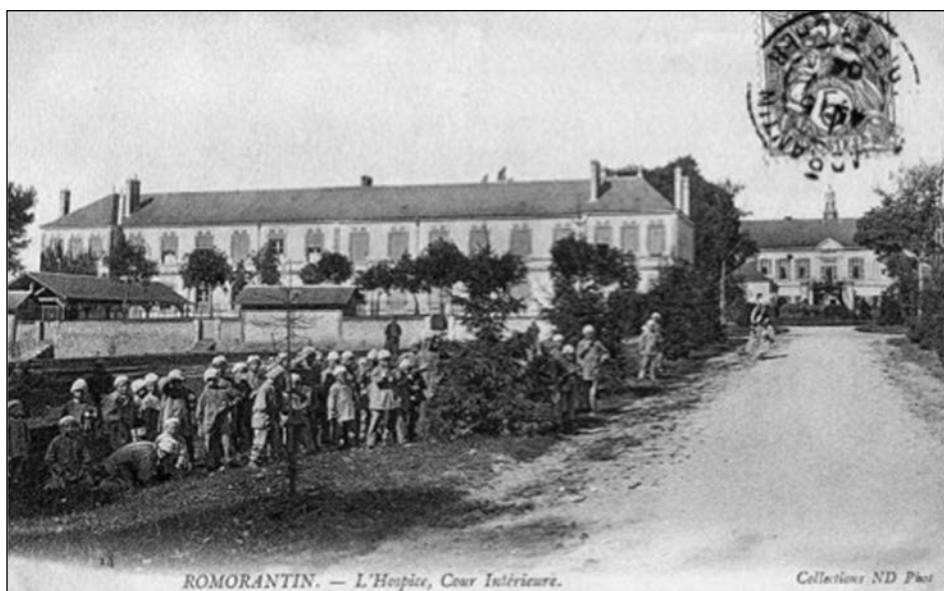


Fig. 3 - L'hospice de Romorantin (Loir-et-Cher)

des enquêtes de gendarmerie ou des renseignements généraux effectuées à la Libération sur des médecins soupçonnés de convictions et d'attitudes antinationales, les témoignages se ressemblent et convergent (13). Le PV de gendarmerie concernant le docteur X de Thésée les résume bien par la bouche d'un témoin « Je n'ai jamais entendu le docteur X tenir des propos pro-allemands. Je ne l'ai jamais vu faire de la propagande pour les Allemands. J'ignore s'il faisait partie du RNP. Avant guerre, j'ai entendu dire qu'il était affilié à l'association des Croix de Feu. Je ne l'ai jamais entendu critiquer les Alliés. Malgré que je sois son voisin immédiat, je n'ai jamais vu d'allées et venues chez lui de personnes étrangères à la commune » (14). Souci de ménager son médecin toujours en exercice ? Peut-être. Mais ces témoignages de l'époque sont corroborés par tous ceux que j'ai recueillis depuis ces dernières années. Les médecins ont opéré une césure entre l'exercice de leur profession et la présence des troupes d'occupation, assise aussi sur les souvenirs atroces de 14-18 et dans notre région par la présence des « casques à pointe » de la guerre de 1870-71. Et pour certains, rappelons-le, les positions anti-allemandes d'une partie de l'extrême-droite française. Un témoin dira du docteur X de Thésée : « il haïssait même les Allemands » (14).

Face à la Résistance, une profession au comportement de plus en plus différencié, en crescendo

Dans ce cheminement de l'attitude de nombre de médecins, on distingue plusieurs étapes. Elles se positionnent sur leur terrain spécifique, celui des soins ou de l'utilisation de leur fonction, c'est à dire là où ils sont irremplaçables. Je n'ai trouvé que quelques cas de participation aux actions de la Résistance de type réception de parachutages, sabotages, attaques contre des Allemands, missions auprès d'autres groupes dans d'autres départements. Ce qui sera au contraire le cas de plusieurs vétérinaires.

14 juin 1940 : soigner les victimes des bombardements

Les bords du Cher furent la dernière ligne de résistance désespérée de l'armée française. Le 16 juin, la zone de Blois et de Mer avait été bombardée, avec un grand nombre de morts et de blessés. Le préfet devra exiger du syndicat médical qu'il rappelle à leurs devoirs plusieurs médecins blésois partis se réfugier ailleurs (la même situation se reproduira en 1944 !). Le 14 juin, Montrichard et ses environs avaient été bombardés... plusieurs centaines de morts et de blessés parmi, notamment, tous les réfugiés tentant d'aller plus au Sud. Le dévouement et l'abnégation des médecins locaux, comme le Dr Galvin de Saint-Georges-sur-Cher, furent unanimement soulignés, leur conférant respect et confiance de la population. La mémoire des anciens en porte encore une trace précise. Le 20 juin au soir, toutes les communes de la Vallée sont occupées. Le 25, l'armistice et sa ligne de démarcation sont effectives.

Sur la ligne de démarcation : les médecins furent aussi des « passeurs »

Aider à passer la ligne dans ces premiers temps de l'occupation à des réfugiés, des militaires prisonniers évadés, des juifs lucides déjà, fut la première forme du refus de l'occupation et de la Résistance. Il convient de souligner que des médecins y contribuèrent. Ceux de la Vallée du Cher bénéficiaient d'un Ausweis pour circuler de part et d'autre du Cher, car leur clientèle habitait des communes des deux zones. Ils firent franchir la ligne aux points de passage autorisés à des gens présentés comme des malades qu'ils reconduisaient chez eux ou, en sens inverse, qu'ils amenaient à l'hôpital. Ils se spécialisèrent dans le passage du courrier qui avait été interdit entre les deux zones (cela durera un temps certain), car leur fonction et leur image légaliste les protégeaient des fouilles.

Les plus engagés passèrent des renseignements récoltés par les réseaux et qui étaient alors acheminés vers Châteauroux, puis Lyon et Londres (15). Des médecins éloignés de la ligne donnaient des adresses de passeurs, des plans d'endroits où le passage était facile. Ainsi, le docteur Denis de Contres fut convoqué en juin 41 par la Kommandatur car on avait arrêté une dame en possession d'une ordonnance du docteur avec un plan d'un lieu de passage à Noyers. Il s'en tira avec une condamnation à payer une grosse amende. La dame aussi, plus un peu de prison (16). Un an plus tard, cela aurait été, pour les deux, la déportation.

Du bon usage des certificats médicaux

La production de certificats médicaux sera une des principales formes d'aide. Il y aura les certificats pour obtenir un Ausweis de quelques jours pour aller dans sa famille en zone Sud. Il y aura les certificats médicaux fournis à des familles juives venues s'installer dans nos communes et qui après la promulgation des Statuts seront en 1940 et 41 soumises aux contrôles, aux inscriptions sur les registres des juifs et menacées d'internement. Ces certificats attestaient que l'état de santé d'un membre de la famille nécessitait de vivre à la campagne. Il y aura les certificats délivrés aux jeunes pour les présenter à la visite médicale pour le STO et tenter d'obtenir du médecin officiel un report de départ temporaire ou définitif. Il y aura les certificats d'arrêts-maladie prescrits aux ouvriers dans les entreprises travaillant pour les Allemands. Les autorités allemandes réagiront vivement en avril 1943, en dénonçant des pratiques frisant le sabotage en nuisant à l'effort de guerre et inviteront le préfet à un sérieux rappel à l'ordre des médecins, menacés de représailles (17).

Les soins aux résistants et maquisards

L'année 1943 marque dans notre département à la fois une montée en puissance de la Résistance et le démantèlement, notamment dans le sud du département, des principaux réseaux du SOE. Quatre grands réseaux et mouvements dominant en Sud Loir-et-Cher : les FTPF, les SOE, LibéNord et l'ORA. Parachutages, sabotages, accrochages avec les Allemands, arrestations, évasions, etc. vont se multiplier. Les maquis se créent et vont rapidement se développer à partir du débarquement allié le 6 juin. L'été 1944 connaît le reflux des troupes rejoignant l'Allemagne et qui sèment la terreur, l'intensification des actions des résistants et des maquisards pour chasser les troupes d'occupation et libérer nos communes. Cette Libération sera effective début septembre. Le nombre de blessés, sans oublier les aviateurs et parachutés, sans parler des tués, parmi les FFI et aussi les civils, nécessite un recours grandissant aux médecins. Les témoignages convergent sur le concours des médecins sollicités pour soigner tous ces blessés, souvent les cacher et les transporter dans un hôpital pour y être opérés sans les faire repérer ni arrêter par les Allemands (18). Il y eut des opérations fictives. Il y eut l'administration de médicaments pour faire croire que les malades étaient dans le coma, pour empêcher des interrogatoires, etc. Il y eut des transferts clandestins entre hôpitaux, cliniques pour brouiller les pistes.

Il convient d'acter que ce comportement fut aussi celui d'une partie de ces médecins connus pour leurs opinions d'extrême droite avant guerre. Certains seront accusés à la Libération. Des témoignages indiscutables révélèrent, au contraire, les ruses qu'ils employèrent pour sauver d'éminents résistants (19). Il faut dire que l'ordonnance allemande qui exigeait que les médecins fassent connaître aux autorités d'occupation tout blessé, par balle ou par explosif, avait fait l'effet d'un électrochoc. Les Allemands demandaient aux médecins de violer le secret professionnel, un des fondements déontologiques essentiels de la profession ! On connaît aussi quelques médecins, non installés

dans le département, mais venus dans un maquis ou un réseau de notre zone par conviction, ou pour s'y réfugier car pourchassés par la Gestapo, qui joueront le rôle de médecins quasi officiels des groupes de FFI et des maquis. Des détails relevés de-ci, de-là, permettent d'entrevoir aussi le rôle des médecins en prévision des offensives pour la Libération : constitution de réserves de médicaments, caches pour brancards et installations sommaires pour soigner, voire opérer en urgence.

Y eut-il un engagement de médecins au sein de la Résistance médicale organisée ?

Faute d'éléments suffisants, il n'est pour l'instant pas possible de dégager des données significatives pour le Loir-et-Cher. D'autant que très peu de médecins ont fait les démarches pour au moins vérifier s'ils remplissaient les conditions d'obtention de la carte de combattant volontaire de la Résistance. Au niveau national, on sait qu'après la création en mars 1941 du *Journal des médecins français* par des médecins communistes et juifs de la région parisienne, la Résistance médicale va s'organiser autour du Front national des médecins des FTPF (proche du PCF), du Service de santé (proche des gaullistes et de la droite modérée), de l'OCM, du groupe médical de LibéNord (proche des syndicalistes et des socialistes). Ces mouvements s'unifieront en novembre 1943 dans le Comité médical de la Résistance (CMR), dirigé par Louis Pasteur Valéry-Radot, assisté notamment de Robert Debré. Les historiens soulignent le caractère très minoritaire de la Résistance médicale organisée, surtout représentative des élites médicales de la région parisienne et des très grandes villes (20), mais on relèvera ici, le nom du docteur Roger Phélebon de Montrichard, militant du Service de santé puis du CMR qui lui demandera de le représenter pour le département, ou celui de Louis Balland de Pierrefitte-sur-Sauldre, membre des FTPF et chargé de missions délicates par la Résistance et dont la maison servait de planque. Comme au niveau politique, l'unité de la Résistance médicale ne survivra pas à la Libération. Après de premières dispositions transitoires, ce sera le retour aux formes traditionnelles avec un nouveau Conseil supérieur de l'Ordre mis en place et les syndicats médicaux reconstitués, en 1945.

Le rôle politique émergent des médecins à la Libération

Une épuration marginale

Une dizaine de médecins firent l'objet d'enquêtes à la Libération sur leurs comportements. Les enquêtes de gendarmerie pointent leurs opinions et des comportements de violences verbales mais aussi cette césure dont j'ai parlé auparavant entre leur activité professionnelle et leurs convictions. Faute de preuves pour quelques-uns, il ne put être établi de complicités avec l'occupant dans la dénonciation de résistants ou des refus de soins. Quatre médecins furent internés administrativement après les procédures prévues avec l'institution de la Commission de criblage et de la Cour de justice. Deux furent frappés de peines dites d'indignité nationale et de séjour hors du département. Il est savoureux de relever la demande d'un maire qui, malgré la condamnation du médecin local, demande à pouvoir le conserver, face à la pénurie de docteurs, pour assurer les vaccinations dans les écoles. Toutefois, on dénombre un cas d'épuration violente : le docteur Montagne, ancien président de l'Ordre, très marqué à l'extrême droite, avait, lui, été exécuté par la Résistance en août 1944 (21).

Une représentation notable dans les instances élues

La place des médecins au sein de la vie publique et élective à la Libération traduit le cumul de l'aura de leur statut social et leur attitude au regard de ce que les contemporains appellent « l'esprit de la Résistance ». Un premier signe avait été donné par leur place au

sein des comités de la Libération (22) : le Dr Chevallier est président du comité local de Libération de Vendôme, le Dr Phélebon est membre de celui de Montrichard. Aux élections cantonales du 23 et 30 septembre 1945, sept médecins sont élus conseillers généraux, dont un SFIO, trois radicaux socialistes, un MRP et deux indéterminés (proches MRP). Et c'est un médecin, le Dr Massacré, radical socialiste, maire de Selles-sur-Cher qui préside le premier Conseil général de l'après-guerre en Loir-et-Cher, dont le Dr Bordes, maire de la Ferté-Imbault est un des vice-présidents (23).

Aux élections du 21 octobre 1945, pour l'élection des députés à l'Assemblée Constituante, il y avait cinq listes en présence comportant chacune quatre candidats pour quatre postes à pourvoir. Le Dr Chevallier conduit la liste du MRP et est élu. Le Dr Le Guyon, figure de la Résistance à Londres et ayant à son actif de nombreuses missions, était lui candidat sur la liste radical-socialiste, il ne sera pas élu mais deviendra sénateur par la suite (24). Enfin, aux élections municipales du printemps 1945, plusieurs médecins avaient été élus conseillers municipaux, maires adjoints et maires. Ce phénomène se poursuivra aux élections suivantes (25). L'influence publique de la profession est aussi à apprécier au regard de son nombre : sur le tableau définitif établi au 15 février 1944, on compte 137 médecins dont 7 femmes, ce qui acte par rapport au nombre de médecins en 1937, une quasi stabilité (26).

Vers de nouvelles instances ordinales (27)

Le gouvernement provisoire de la République Française supprime le conseil de l'Ordre de Vichy, le 18 octobre 1943, mais maintient le principe d'un futur Conseil. Après des textes temporaires, le nouveau Conseil et ses structures territoriales sont institués le 24 septembre 1945. Les syndicats médicaux avaient été recréés le 31 janvier 1945.

Ainsi, disparaissent les formes professionnelles qui s'étaient structurées dans la Résistance. Nous manquons de sources sur la reconstitution des instances ordinales dans le département. Par recoupements, on peut toutefois entrevoir que les quelques noms repérés parmi les nouveaux responsables de l'Ordre sont des médecins non impliqués dans les rouages de l'Ordre sous Vichy. Mais on retrouvera des responsables d'avant et de la période de guerre parmi les responsables des syndicats médicaux. Ainsi, c'est le docteur Mornet, qui sera le président du Conseil de l'Ordre provisoire en 1944 (Fig. 4).

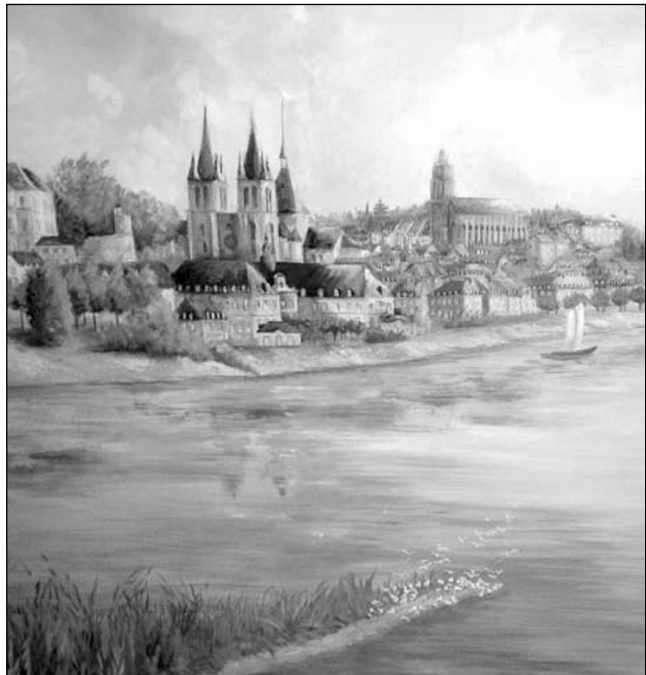


Fig. 4 - L'hospice Grande Vienne de Blois

En guise de conclusion ...

Cette brève et incomplète étude sur les médecins en Loir-et-Cher durant la seconde guerre met en lumière, si besoin était, les liens qui unissent le statut d'une catégorie sociale, son rôle au sein de la société, ses idées et ses comportements politiques et publics.

Les médecins dans ce qui fut une des plus tragiques périodes de notre histoire reflètent les ombres et les lumières de ces années. Mais ce qui a retenu le plus l'attention d'une non initiée à ce milieu, c'est que dans leur masse, ils demeurèrent fidèles au serment d'Hippocrate et aux valeurs fondatrices de la profession, malgré les risques encourus.

L'hommage que leur ont rendu des résistants FTPF, aux idées bien éloignées des leurs, montre le respect acquis par nombre d'entre eux dans la lutte contre la barbarie nazie.

ANNEXE

Le lecteur trouvera ci-dessous une liste de médecins ayant participé aux actions de la Résistance en Loir-et-Cher. Elle résulte des consultations des documents ou de témoignages. Elle est nécessairement incomplète. Toute information permettant de l'enrichir sera bienvenue.

BALLAND Louis	Pierrefitte-sur-Sauldre
BAUDIN Henri	Vouzon
BERTHOLY	Selles-sur-Cher
BORDES Pierre	Selles-sur-Cher
BREITMAN Lucien	Romorantin
BRUN Maurice	Blois
CADILLAC Louis	Selommes
CHEVALLIER Gabriel	Vendôme
CHRETIEN Claude	Romorantin
CORSON Pierre	?
DÉNIS Robert	Contres
DESTOUCHES André	Montrichard
DORION	Sambin et Maquis de St. Lhomert
GALVIN Henri	PSt. Georges-sur-Cher
GONDET Robert	Blois
GUIMONT	Vendôme
LE MAREC	Maquis de Montlivault
LUZUY Maurice	Blois
MASSACRE René	Selles-sur-Cher
MEUSNIER J. Marie	Blois
MORNET Jean	Blois
PHELEBON Roger	Montrichard
PICAROUGNE Jean	St. Aignan
RODALLEC Marcel	Blois
ROY Fernand	Blois
SEGRET Serge	Romorantin

BIBLIOGRAPHIE

Sources et notes :

- (1) Pour les parties qui traitent des institutions ordinaires, j'ai utilisé les articles de M. Lefresne, qui a pu consulter le Registre des délibérations du Conseil de l'Ordre pour les années de guerre. Mes demandes réitérées auprès du Conseil départemental sont restées sans suite. J'en ignore les raisons. Je tiens à rappeler que depuis 1997, les archives des Conseils de l'Ordre sont devenues des archives publiques devant être versées aux Archives départementales. J'ai donc été contrainte de travailler sur des sources de seconde main.
- (2) 15 PER / 1937.
- (3) Témoignages d'anciens (André Chabault, Monique Fermé, Michel Delalande)
- (4) 5 M / 7.
- (5) Ce sont des politiques volontaristes d'éradication de caractères jugés handicapants et/ou dans le but de favoriser des caractères estimés positifs pour développement humain.
- (6) Voir les biographies des députés et sénateurs sur les sites des deux Assemblées, celles des conseillers généraux dans l'ouvrage de Boucher ci-dessous. Les sites des villes sur Wikipédia ou ceux des communes comportent généralement la liste des anciens maires et leur profession.
- (7) 4 M / 227.
- (8) Voir Jardel-Casas, p. 48, ouvrage cité dans la bibliographie.
- (9) 627 W / 2.
- (10) 5 M / 30.
- (11) 4 M / 241.
- (12) Les liasses de la série 1375 W (141 à 165) contiennent les dossiers individuels de l'Épuration.
- (13) Idem.
- (14) 1375 W 164.
- (15) Archives Phélebon. Association des Amis du Vieux Montrichard.
- (16) 1375 W 67.
- (17) Jardel-Casas, *op.cit.*, cf. note 8.
- (18) Idem, *op.cit.*, cf. note 8.
- (19) Série 1375-dossiers Épuration.
- (20) Voir les livres cités en bibliographie sur la Résistance médicale.
- (21) Série 1375 W-dossiers Épuration et article de Mr. Lefresne sur Lucien Breitman.
- (22) 1375 W / 120-121.
- (23) 3 W 323.
- (24) 3 W 265.
- (25) 3 W 367.
- (26) 627 W2.
- (27) Source Lefresne.

Sites Internet consultés

www.histoire.41.fr : articles rédigés sur la base du registre des délibérations du Conseil départemental de l'Ordre durant l'Occupation.

www.tharva.fr : articles divers concernant la Ligne de Démarcation et la Résistance dans la Vallée du Cher.

www.histrecmed.fr : témoignages sur le Comité Médical de la Résistance.

www.museedelaresistanceenligne.org : biographies notamment de médecins résistants.

Ouvrages et articles consultés

BOUCHER Jean-Jacques et les AD 41 - *Le Conseil Général de Loir-et-Cher de 1790 à nos jours*, Blois, Archives départementales du Loir-et-Cher, 2010.

CASAS Raymond - *Les volontaires de la liberté ou les FFI de Loir-et-Cher*, Vineuil, Amicale des anciens du CFAVV, 1982.

DEWAELE Brigitte – « Le Dr. Galvin », *Bulletin Municipal Saint-Georges-sur-Cher*, janvier 2018, n° 42, p. ? .

- EVLETH Donna - « La bataille pour l'Ordre des Médecins (1944-1950) », *Le mouvement Social*, 2009/4, n° 229, p. 61-77.
- GUILLAUME Paul (l'Abbé) - *La Sologne au temps de l'héroïsme et de la trahison*, Orléans, Imprimerie nouvelle, 1950.
- GUILLAUME Paul (l'Abbé) - *La Résistance en Sologne*, Orléans, J. Loddé, 1946.
- JARDEL Lucien et CASAS Raymond - *La Résistance en Loir et Cher*, Blois, Librairie de la Loire, 1964 (rééd. Vendôme, 1994).
- NAHUM Henri - « L'éviction des médecins juifs dans la France de Vichy », *Archives Juives*, 2008/1-vol. 41, p. 41-58.
- Résistances en Touraine, H.S n°2, Actes du Colloque du 1er avril 2009*, Tours, ERIL.
- SIMONIN Anne - « Le Comité Médical de la Résistance : un succès différé », *Le Mouvement Social* 1997/3, n° 180, p. 159-178.
- SPINNER Jocelyne - *Les débuts de l'Ordre des Médecins 1940-1945*, Mémoire de Maîtrise (dactylographié), Paris Sorbonne, 1997.
- VIVIER Jack - *Médecins de Touraine dans la Résistance*, Tours, Nouvelles éditions Sutton, 2005.

RÉSUMÉ

Après avoir évalué la situation des médecins dans le département du Loir-et-Cher à la veille de la seconde guerre mondiale, l'auteur a analysé leur comportement et l'évolution de leur attitude durant les années de guerre dans le Val de Cher, haut lieu de lutte contre l'occupation allemande. Si certains se sont conformés aux directives du régime de Vichy, en particulier en ce qui concerne les mesures discriminatoires contre les Juifs, ils ont généralement gardé leurs distances vis-à-vis des autorités de l'occupation et beaucoup ont participé à la Résistance sous de multiples formes. Leur aura professionnelle et la considération acquise pendant la guerre expliquent leur présence dans les nouvelles structures politiques de la République après la Libération.

SUMMARY

The author has attempted to assess the situation of doctors in the French department of Loir-et-Cher on the eve of the Second World War. She has analysed the behaviour and the changes in attitudes of doctors during the war years. Faced with the politics of the Vichy regime, they chose to comply with its measures, in particular with those concerning anti-Jewish discrimination. However, they managed by and large to keep their distance from the Occupation Authorities. Many of them gave covert help to the « Résistance » in a number of ways. This meant that when the « Libération » arrived, their professional aura and the respect they had earned gave them a new political standing within the Republic.